

CONTRAT VIANDE DE BOEUF 2022

AMAP AIGREFEUILLE SUR MAINE

LA FERME DU PÂTIS

SAÏDI MALEK

LE PÂTIS

44190 SAINT LUMINE DE CLISSON

malek@fermedupatis44.fr

Ci-dessus dénommé le producteur

MME / M :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

Ci-dessus dénommé l'amapien

OBJET : ce contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de bœuf, en cours de certification bio.

LES ENGAGEMENTS DE MALEK :

Dans la continuité du travail de Christophe, Malek mène son troupeau à l'extérieur tout l'année sur des prairies naturelles et variées, ainsi l'élevage se fait de la manière la plus naturelle possible. Il souhaite que les amapiens prennent du plaisir à consommer ses produits, comme lui prend plaisir à élever ses vaches.

Malek s'engage à fournir de la viande de bœuf de son exploitation uniquement, aux conditions suivantes :

-**par colis de 10kg de race limousine** : 8 à 10 sachets de 2 steaks (persillée, paleron à griller, aiguillette, bavette, rumsteck, gîte à la noix), 1 à 2 rôtis entre 700g et 1kg, 2 tournedos filet, 2 faux-filet, 2 à 3entrecôtes et basses côtes (ou 1 côte de bœuf 1,2kg à 1,4kg), 2 sachets de bourguignon de 600 à 800g, 3 pot-au-feu avec os.

-**par colis de 5kg de race limousine** : 4 à 6 sachets de 2 steaks (persillée, paleron à griller, aiguillette, bavette, rumsteck, gîte à la noix), 1 rôti d'environ 800g, 1 tournedos filet, 1 faux-filet, 1 à 2entrecôtes et basses côtes, 1 sachet de bourguignon de 600 à 800g, 2 pot-au-feu avec os.

Les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg, à plus ou moins 50 grammes.

Les colis de 5 kg ne sont jamais composés de côte de bœuf.

LES ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN :

-prend les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution,

-s'engage à venir récupérer le ou les colis lors des distributions,

-s'engage sur la commande indiquée ci-dessous,

-s'assure d'être à jour de son adhésion à l'AMAP.

Le règlement est à établir par chèque, à l'ordre de « Malek Saïdi », à remettre avec le contrat auprès du référent ou dans la boîte à contrats. Merci d'établir un chèque pour chaque livraison.

Les dates exactes de livraisons sont communiquées via le bulletin.

DATE	10-MARS	19-MAI	OCTOBRE
COLIS 5kg (74,00€ le colis)			
COLIS 10kg (138€ le colis)			

FAIT A:.....LE :.....

L'AMAPIEN :

LE PRODUCTEUR :